Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

# Règlement d'ordre interne

Année scolaire **2020 - 2021**

## Service d'éducation et d'accueil (SEA)
## VIANDEN

Chers parents, chers enfants,

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le **règlement d'ordre interne** du service d'éducation et d'accueil de Vianden pour l'année scolaire 2020-2021.

Ensemble avec la Croix-Rouge Luxembourgeoise, l'Administration Communale de Vianden offre un encadrement parascolaire au service d'éducation et d'accueil de 07.00 à 19.00 heures et ceci afin d'aider les familles à harmoniser leur vie de famille et professionnelle.

Cette offre s'adresse à tous les enfants scolarisés à l'école fondamentale ou résidents de la Commune de Vianden, en fonction des priorités d'admission. A savoir que le nombre maximal d'enfants par agrément est défini par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et que cette mesure doit être respectée rigoureusement.

L'Administration Communale charge la Croix-Rouge, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'accueil « Service d'éducation et d'accueil pour Enfants », ci-après dénommé « SEA ».

Christina Martins Pereira,

Responsable de la Maison Relais Vianden



croix-rouge luxembourgeoise
Menschen helfen

# I) Fonctionnement

## A. Priorités d'admission

Tous les enfants scolarisés à l'école fondamentale ou résidents de la Commune de Vianden peuvent profiter des services offerts dans le cadre du SEA selon les critères d'admission.

En cas d'un nombre d'inscriptions supérieur à la capacité maximale d'enfants définie par l'agrément, priorité sera donnée :

- familles défavorisées, signalées par l'assistante sociale ou une autorité compétente
- familles monoparentales qui travaillent
- familles dont les deux parents travaillent
- familles exerçant une profession indépendante et pouvant gérer personnellement leur horaire de travail
- familles monoparentales qui ne travaillent pas et familles dont un parent travaille ou qui sont inscrits à un cours officiel
- familles dont les deux parents ne travaillent pas ou qui sont inscrits à un cours officiel

La date de remise de la fiche d'inscription fera foi au cas où le nombre de demandes d'inscription total est supérieur à la capacité maximale et que plusieurs demandes d'inscription remplissent les mêmes critères d'admission cités ci-dessus.

Au cas où la capacité maximale du SEA est atteinte (surtout entre 12h00 et 14h00) au cours de l'année scolaire et dans le cas d'une demande urgente et prioritaire, le SEA se réserve le droit d'annuler l'inscription des enfants, dont les parents ne remplissent pas les critères de priorité cités ci-dessus. Dans ce cas, la direction du SEA, en concertation avec les parents, se chargera de leur proposer des plages horaires alternatives.

La fiche d'inscription signée étant seulement valable avec les pièces justificatives énumérées sur la dernière page du formulaire d'inscription.

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

## 1. Horaires généraux des Cycles 1-4

Le SEA est ouvert du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00 sauf jours fériés.

Pendant les vacances le SEA est ouvert de 07h00 à 18h00.

Les différents services sont offerts tous les jours **de la période scolaire selon les plages d'inscription et de facturation** suivantes :

| Horaire | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| 07.00 - 08.00 | | | | | |
| 08.00 - 12.00 | **Fermé** | | | | |
| 12.00 - 14.00 | | | | | |
| 14.00 - 15.00 | **Fermé** | | **Fermé** | | **Fermé** |
| 15.00 - 16.00 | | | | | |
| 16.00 - 17.00 | | | | | |
| 17.00 - 18.00 | | | | | |
| 18.00 - 19.00 | | | | | |

Les différents services sont offerts tous les jours **d'une semaine de vacances scolaires (excepté les semaines de fermeture) selon les plages d'inscription et de facturation** suivantes:

| Horaire | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| 07.00 - 08.00 | | | | | |
| 08.00 - 09.00 | | | | | |
| 09.00 - 10.00 | | | | | |
| 10.00 - 12.00 | | | | | |
| 12.00 - 14.00 | | | | | |
| 14.00 - 16.00 | | | | | |
| 16.00 - 17.00 | | | | | |
| 17.00 - 18.00 | | | | | |

Toujours soucieux d'améliorer la qualité de notre travail quotidien avec les enfants et de garantir un suivi des activités, nous devons restreindre les moments de perturbations et de « va-et-vient » dans les groupes.

Ainsi, nous vous invitons à venir chercher vos enfants pendant la période scolaire les mardis et jeudis à 14h00 ou à partir de 15h00 et les lundis, mercredis et vendredis seulement à partir de 17h00. Sauf en cas d'urgence ou de demande exceptionnelle, il n'est pas possible de les amener/récupérer les mardis et jeudis entre 14h00 et 15h00 ou les lundis, mercredis et vendredi entre 16h00 et 17h00 pour ne pas trop perturber le fonctionnement des études surveillées et les activités pédagogiques en cours.

Le SEA fonctionnera également pendant les vacances et les congés scolaires et le jour de Saint Nicolas **SAUF** pendant les deux semaines des vacances de Noël du 21 décembre 2020 jusqu'au 03 janvier 2021 inclus.

## B. Modalités d'inscription

La fiche d'inscription sont disponibles pendant toute l'année au bureau du SEA. Ils doivent être remis obligatoirement et personnellement au personnel du bureau du SEA.

Toutes les autres sortes d'inscription (fiche de présence/modification/annulation etc.) sont disponibles près de la porte d'entrée du SEA et doivent être remises aux bureau du SEA ou par courriel sur notre adresse : relais.vianden@croix-rouge.lu.

### *1. Pendant les périodes scolaires,*

Il vous est possible de choisir parmi deux modes d'inscription :

#### 1.1 Fiche de présence régulière annuelle

Votre enfant est inscrit durant toute l'année scolaire 2020-2021 au SEA aux jours et plages d'horaires marqués sur la fiche de présence régulière.

#### 1.2 Fiche de présence irrégulière - mensuelle

**- hebdomadaire / occasionnelle**

Si vos besoins d'inscription changent d'un mois à l'autre, d'une semaine à l'autre ou si vous souhaitez inscrire votre enfant occasionnellement, il vous est possible de l'inscrire moyennant la fiche « Inscription irrégulière mensuelle » ou la fiche « Inscription irrégulière hebdomadaire / occasionnelle » et ce, **jusqu'au jeudi après-midi 16h00 au plus tard** qui précède la première semaine d'inscription

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de bien vouloir, dans la mesure du possible, inscrire votre enfant pour le maximum de semaines à venir (par exemple pour 4 semaines consécutives si vous recevez votre plan de travail mensuel) mais seulement si vous êtes sûre des horaires.

- Si vous ne recevez pas d'avis négatif quant à l'inscription de votre enfant au plus tard 2 jours avant le début de l'inscription, votre enfant sera inscrit pendant les heures indiquées sur l'inscription. **Vous ne recevrez pas de confirmation pour les inscriptions irrégulières.**

***Concerne les deux modes d'inscriptions :***

Durant l'année scolaire, il vous est possible de modifier ponctuellement ou d'annuler l'inscription de votre enfant moyennant la fiche de modification.

## 2. *Fiche de modification*

Pour des raisons d'organisation, toute modification ou annulation d'inscription en période scolaire devra être signalée à l'avance par écrit ou par courriel envoyé à l'adresse relais.vianden@croix-rouge.lu du SEA **jusqu'au jeudi après-midi 16h00 au plus tard** qui précède la semaine de modification ou d'annulation.

Passé ce délai, il ne nous sera pas possible d'en tenir compte pour la facturation (exemple : si vous annulez les présences seulement le lundi matin pour la semaine en cours, nous serons obligés de vous facturer ces heures).

La demande d'une inscription supplémentaire sera prise en compte dans le cadre de la limite des places disponibles.

- Si vous ne recevez pas d'avis négatif quant à la demande de modification de l'inscription de votre enfant au plus tard 2 jours avant l'occurrence de la modification, votre enfant sera inscrit pendant les heures indiquées sur la fiche de modification. **Vous ne recevrez pas de confirmation pour les modifications d'inscription.**

En cas de non-respect répété des horaires d'inscription initialement demandés, la direction se réserve le droit d'adapter l'inscription de l'enfant en fonction de la présence réelle de l'enfant.

De même, pour ne pas bloquer inutilement des plages d'horaires, nous nous réservons le droit d'adapter les horaires si nous constatons que vous annulez d'office répétitivement certaines mêmes plages d'inscription qui vous avaient été accordées au début de l'année scolaire.

Si la procédure de modification n'est pas respectée, les plages d'inscription seront intégralement facturées et cela même si votre enfant n'était pas ou seulement partiellement présent.

### *3. Fiche d'inscription vacances :*

### *3.1* Fiche d'inscription vacances *(Fiche spécifique)*

Durant les vacances scolaires le SEA reste ouvert **SAUF** pendant les deux semaines des vacances de Noël à partir du 21 décembre 2020 jusqu'au 03 janvier 2021 inclus. Vu l'organisation particulière pendant les vacances, **une inscription spécifique est nécessaire**. Cette fiche d'inscription « Vacances » sera disponible au SEA +/- 4 semaines avant les vacances en question. Cette fiche sera distribuée aux enfants dès qu'elle est disponible. La date limite d'inscription des vacances en question qui doit être respectée rigoureusement.

- Si vous ne recevez pas d'avis négatif quant à l'inscription de votre enfant jusqu'au jeudi qui précède la semaine de vacances, votre enfant sera inscrit pendant les heures indiquées sur l'inscription. **Vous ne recevrez pas de confirmation pour l'inscription des vacances.**

Passé cette date, nous ne pouvons plus accepter une demande d'inscription.

Il nous sera possible d'accepter des inscriptions après le délai d'inscription **uniquement** pour des raisons d'urgences motivées et si la structure le permet.

Durant les vacances scolaires, certaines excursions pourront durer toute la journée (par exemple de 9h00 à 17h00). Dans ce cas, les enfants ne pourront être inscrits qu'au minimum pour la durée intégrale de l'excursion. Il ne sera pas possible de venir chercher l'enfant avant la fin de l'excursion respectivement de le ramener après l'heure de début de l'excursion.

Les plages d'inscription possibles sont détaillées sur la fiche d'inscription des vacances scolaires en question.

Le programme des activités des vacances scolaires sera mis à votre disposition le vendredi qui précède les vacances concernées.

### 3.2 Fiche d'annulation ou modification vacances

Pour des raisons d'organisation, toute modification ou annulation d'inscription qui concerne les périodes de vacances scolaires doit être signalée à l'avance par fiche de modification de vacances ou par courriel **au plus tard pour la date limite d'inscription des vacances en question** à l'adresse relais.vianden@croix-rouge.lu . Passé ce délai, il ne sera pas possible d'en tenir compte pour la facturation.

### *4. Phase d'adaptation pour les enfants nouvellement inscrits*

Nous offrons aux **enfants nouvellement inscrits** la possibilité de se familiariser avec la vie au SEA avant la rentrée scolaire.

Un rendez-vous individuel vous sera proposé pour la phase d'adaptation. A ce moment, le(s) parent(s) a(ont) la possibilité de découvrir ensemble avec leur(s) enfant(s) la vie quotidienne au SEA :

# II) Déroulement journalier

## A. Encadrement et accueil

Nos structures SEA sont des lieux d'éducation non-formelle. Dans un environnement stimulant, nous créons des processus d'éducation permettant à l'enfant autodéterminé de participer activement au quotidien. Nos lieux d'éducation mêlent l'éducation et l'accueil.

Le SEA :

- propose un environnement propice au développement social, cognitif et moteur de l'enfant.
- offre un travail pédagogique «ouvert», adapté à l'âge des enfants, dans des salles/espaces à fonction spécifique (par exemple construction, mouvement, jeux de rôle, créativité…) permettant aux enfants de faire leurs propres expériences en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins.
- encourage les enfants à participer activement et de manière démocratique à l'organisation du quotidien du SEA.
- observe et documente l'évolution et le développement de l'enfant.

## B. L'accueil du matin

L'accueil de tous les enfants (n'importe quel cycle) se fait le matin de 07h00 à 08h00. Les enfants sont déposés au SEA **par leurs parents** pendant cette plage d'horaire.

Nos éducateurs emmènent les enfants du ***cycle 1.1 et 1.2*** à pied à l'école pour le commencement des cours à 08.00h.

## C. Restaurant

Le service de restauration fonctionne tous les jours (du lundi au vendredi de **12h00 à 13h00** et reste ouvert pendant les vacances scolaires, à l'exception des semaines de fermeture du SEA).

Les repas sont préparés dans la cuisine de l'Auberge de Vianden par un cuisinier professionnel qui veille à offrir aux enfants une alimentation saine et équilibrée. Les menus proposés sont établis par une diététicienne et choisis selon les recommandations du Ministère de la Santé (fréquences, quantités). Le menu de la semaine est affiché dans l'entrée de notre Maison Relais.

## IMPORTANT

Les allergies/intolérances alimentaires (allergie aux fraises, aux noix, etc…) ainsi que les incompatibilités alimentaires (ex. diabète…) de votre enfant doivent impérativement nous être signalées et attestées moyennant un certificat médical respectivement un *Projet d'accueil individualisé* (PAI) à remplir et signer par votre médecin traitant et à remettre lors de l'inscription.

Comme nous ne pouvons malheureusement pas fournir de repas diététiques répondant à certaines indications médicales, nous essayerons, dans la mesure du possible, en collaboration avec les parents des enfants et la diététicienne, de chercher une solution appropriée.

Conformément à la loi et dans la mesure du possible, nous respecterons les convictions d'ordre religieux ou philosophique. Merci de nous indiquer les habitudes alimentaires de votre enfant (végétarien, pas de porc, …) dans la fiche d'inscription.

### D. Etudes surveillées

Conformément au règlement grand-ducal du 16 mars 2012 portant sur l'exécution de l'article 16 de la loi du 6 février 2009 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental, relatif à l'encadrement périscolaire, le SEA propose des études surveillées:

- les lundis, mercredis et vendredis entre **16h00 et 17h00**
- les mardis et jeudis: entre **14h00 et 15h00**

Les études surveillées sont définies comme suit par le règlement grand-ducal précité : „les études surveillées consistant à offrir aux enfants un cadre favorable à l'exécution des devoirs à domicile de façon autonome, dans des conditions de calme avec une surveillance et un soutien minimal.

L'équipe éducative se permet d'attirer l'attention sur le fait que **l'entière responsabilité** quant au contrôle des devoirs et aux révisions des matières pour les compositions **incombe aux parents**. Il en est de même pour la signature du journal de classe.

Il n'y aura **pas** d'études surveillées pendant les vacances scolaires.

# III) Informations importantes

## A. Discipline

La désobéissance répétée d'un enfant, respectivement un comportement dérangeant au sein du groupe, entraîne une réunion entre les parents et le personnel du service d'éducation et d'accueil et peut avoir comme conséquence une exclusion temporaire, voire définitive du SEA.

Il est formellement interdit aux enfants fréquentant le SEA de quitter l'enceinte.

En cas de non-présence planifié de l'enfant dans les plages inscrites, nous vous prions de nous informer les plus vite possible. Les parents seront prévenus par téléphone en cas d'absence d'un enfant inscrit.

Les enfants n'amènent pas de sucreries.

Pour des raisons d'organisation, les enfants doivent se rassembler immédiatement après la fin des cours aux horaires et aux endroits prévus. Ils sont accueillis par nos éducateurs(trices) au SEA.

## B. Assurance responsabilité civile

Les enfants sont couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage causé à un tiers, pendant l'ensemble des heures d'encadrement effectives, lorsqu'ils se trouvent sous la responsabilité du SEA.

Dès que les parents ou la personne désignée par ceux-ci sont présents au SEA, les enfants sont sous leur responsabilité.

Le SEA décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégât de jouets, de vêtements, d'argent, de téléphones portables, baladeurs/MP3 ou de bijoux apportés par l'enfant.

## C. Retard

Les parents sont tenus de venir récupérer leur/leurs enfant(s) jusqu'à **19h00** au plus tard.

**En cas de retard des parents, il est indispensable de prévenir le personnel** pour les rassurer. Si ces retards se répètent, le/les enfant(s) risque(nt) l'exclusion temporaire voire définitive. Tout dépassement de présence par rapport à l'inscription de l'enfant sera facturé.

En cas de **non-respect répétitif** des horaires demandés de votre part et accordés, nous nous réservons le droit d'adapter les plages horaires de votre enfant.

## D. Maladie

### 1. Modalités générales

Si un enfant est malade, **il ne peut pas fréquenter le SEA.**

Au cas où votre enfant devient malade pendant la journée, les parents concernés seront avisés et seront priés à venir chercher de suite leur enfant respectivement d'en charger une personne qu'ils y ont autorisé moyennant l'autorisation parentale pour tierces personnes.

Les enfants avec une maladie contagieuse ne sont pas admis au SEA, et ceci pendant toute la durée de contagion.

- En cas d'**urgence médicale ou d'accident**, le personnel se réserve le droit de contacter la permanence d'un hôpital ou de faire appel aux services de secours d'urgence, si les parents ne peuvent être joints téléphoniquement.

- En cas de **fièvre** (≥38.5°C), si votre enfant avait de la fièvre lors du séjour à la Maison Relais, notre personnel vous contactera. À ce moment vous êtes priés de venir le récupérer le plus vite possible.

- En cas d'**absence de votre enfant à cause de maladie**, **il est obligatoire de nous avertir par téléphone ou par mail le jour même avant 8.00h** afin que les listes des présences des enfants puissent être mises à jour pour les éducateurs.

- En cas de présence de **poux de tête** chez votre enfant, nous vous prions d'informer l'équipe éducative et le responsable pour qu'ils puissent adapter immédiatement les mesures d'hygiène.

Un congé de maladie qui dépasse les deux jours devra être justifié par un certificat médical et remis dans un délai de 5 jours ouvrables.

Si cette procédure est respectée, les heures de présence initialement prévues ne seront pas facturées.

### 2. Délégation d'un acte d'aide - administration de médicaments

Les médicaments ne sont administrés qu'avec :

- l'accord écrit des parents **et**
- en présence d'une ordonnance médicale valide.

Nous prions donc les parents de nous remettre une ordonnance médicale mentionnant la dose exacte à administrer à l'enfant et la durée de prise du médicament, ainsi que de noter le nom de l'enfant sur le médicament.

Cette mesure concerne tous les médicaments, y compris les médicaments homéopathiques et ceux disponibles en vente libre.

### 3. Soins quotidiens

Dans le cadre des soins quotidiens et en cas de chute et/ou de blessure, le personnel éducatif pourra utiliser les produits suivants :

- Hibidil en spray pour désinfecter
- Arni Stick/crème contre les coups et hématomes
- Euceta, Systral en cas de piqûres d'insectes et coups de soleil
- Crème antibrûlure Flavigel
- Crème protectrice et réparatrice (peau rouge) sans médicaments (crème Penaten, Mitosyl, etc

- Crème solaire pour protéger la peau du soleil

Pour information, la présence de **tiques** nécessitera l'intervention personnelle des parents, voire d'un médecin. Le personnel de la Maison Relais ne pourra pas enlever de tiques et demande aux parents de contrôler leur(s) enfant(s) dans la période critique des tiques.

### 4. Allergies/Intolérances/Antécédents médicaux

Nous vous prions de nous informer de la présence de toute allergies, intolérance et/ou incompatibilité alimentaire ou autre (allergie aux fraises, aux noix, diabète…), afin que nous puissions trouver ensemble une solution répondant aux besoins de votre enfant.

Les **allergies / intolérances / évictions** alimentaires **sans risque de choc anaphylactique** doivent être certifiées par écrit par votre médecin traitant.

Les **allergies / intolérances alimentaires sévères** ainsi que les incompatibilités alimentaires **pouvant entraîner un risque de choc anaphylactique** (au cas où l'enfant a besoin d'une trousse d'urgence « fastjekt/epipen ») doivent être impérativement signalées et certifiées par écrit par votre médecin traitant, qui devra remplir ainsi le **PAI** (projet d'accueil individualisé) qui doit être accompagné du **Plan d'Action d'Urgence** à suivre en cas de crise.

Pour **les enfants à besoins de traitements médicaux spécifiques** (p.ex. : diabète, maladie chronique, épilepsie, asthme, affection cardiaque etc.), il est également impératif de fournir le **PAI** (projet d'accueil individualisé) ainsi que le **Plan d'Action d'Urgence**, les deux attestations devant être établies par votre médecin traitant.

Une mise à jour ou la résiliation du PAI est à remettre sans délais au SEA.

### E. Prise et Publication d'images

Nous vous prions de remplir impérativement la fiche « Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) » pour donner votre accord à la prise soit la publication d'images.

### F. Autorisation pour activités à l'extérieur du SEA *(Fiche spécifique)*

Par la présente les parents se déclarent d'accord pour que leur enfant puisse participer à toutes les activités et quitter les locaux sous surveillance à pied, en voiture privée, en bus ou en transport commun. En cas d'excursion à l'étranger, les parents s'engagent à remettre une « Autorisation Parentale » qui leur sera remise par le SEA le cas échéant. (Il s'agit d'une fiche spécifique établie pour chaque excursion)

### G. Déclaration des changements de données personnelles

Tout changement des données personnelles, tel que l'adresse en cas de déménagement, numéro de téléphone, situation professionnelle (heures de travail par semaine), état de santé de l'enfant, changement du compte bancaire, etc. est à notifier par écrit au responsable du SEA.

Le SEA s'engage à faire le changement de vos données endéans 1 mois.

### H. Résiliation de l'inscription

La résiliation de l'inscription de l'enfant au SEA doit être signalée 1 mois avant sa prise d'effet par écrit au responsable (ex. en cas de déménagement vers une autre commune).

### I. Hygiène

Prière d'équiper votre enfant de pantoufles et éventuellement de vêtements de rechange.

## IV) Tarifs

### A. Participation financière des parents aux frais de fonctionnement du SEA

La participation des parents est calculée en fonction de la situation financière et familiale des parents, sur base de la tarification officielle proposée par le Ministère de l'Education Nationale de l'Enfance et de la Jeunesse (Règlement grand-ducal sur le chèque-service accueil).

Le contrat et ainsi l'adhésion chèque-service doivent être demandés au secrétariat de la Commune de Vianden.

Les tarifs actuels peuvent être consultés sous: www.accueilenfant.lu.

Pour certaines activités (excursions p. ex.), un supplément pourra vous être demandé. Le cas échéant, un programme détaillé vous parviendra en temps utile, ainsi qu'une fiche d'inscription séparée. Ces excursions pourront éventuellement durer toute la journée.

Un certificat à joindre à la déclaration d'impôt vous sera envoyé d'office au début de l'année.

## B. Facturation

Les plages d'inscription sont toujours intégralement facturées, ainsi que toutes présences dépassant les plages d'inscription.

Le SEA se réserve le droit d'exclure temporairement voire définitivement un enfant en cas de non-paiement répété des factures avec un préavis d'un mois.

## C. Ordre de domiciliation

Afin de faciliter le paiement de votre facture, tous les paiements mensuels se feront moyennant l'ordre de domiciliation SEPA. Nous vous prions de remplir et de signer l'ordre de domiciliation joint en annexe de la fiche d'inscription. L'ordre de domiciliation fait partie des pièces à remettre avec la fiche d'inscription.

La Croix-Rouge luxembourgeoise présente le montant dû pour paiement à votre banque le dernier jour ouvrable du mois. Votre banque, sans intervention de votre part, effectue le prélèvement sur votre compte bancaire.

Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Il suffit de transmettre votre ID créancier à votre banquier. L'ID se compose de votre numéro client et des lettres DOM figurant sur la facture.

L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois ; il reste valable jusqu'à révocation.

Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.

## D. Demande de Refacturation

Vous avez la possibilité de contester la/les dernières factures.

Au cas où une facture est fausse à cause d'une erreur de notre part (exp. : nombre d'heures d'encadrement incorrect), veuillez-vous adresser au secrétariat ou envoyer un mail à l'adresse relais.vianden@croix-rouge.lu. Le délai de contestation est de six mois.

Néanmoins, une demande de refacturation pour une facture de l'année précédente doit être présentée au plus tard pour le 15 mars de l'année en cours. Après le 15 mars d'une année, nous accepterons uniquement des demandes de refacturation pour les factures de l'année en cours.

Le contrat chèque-service accueil a une validité d'un an. Les parents sont responsables de renouveler leur contrat auprès de la Commune de Vianden endéans les délais. Faute de renouvellement de ce contrat, vous serez facturés **SANS** les avantages du chèque-service.

Au cas où une facture est fausse à cause de l'expiration du contrat chèque-service, veuillez-vous adresser également à la secrétaire ou envoyer un mail à l'adresse relais.vianden@croix-rouge.lu Une demande de refacturation peut concerner au maximum les deux dernières factures consécutives.

Dans les deux cas d'une demande de refacturation, une copie de la facture entière devra nous être remise

**NOTICE GENERALE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES CRECHES ET SEA DE LA CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE**

Lors de l'inscription de votre enfant au SEA Vianden de la Croix-Rouge luxembourgeoise, vous êtes amené(e) à nous communiquer vos données personnelles ainsi que celles de votre enfant. Nous attachons une grande importance à la protection de ces données. Cette notice est destinée à vous informer de l'usage que nous faisons de ces données personnelles ainsi que des droits dont vous disposez.

**QUI EST RESPONSABLE DU TRAITEMENT ?**

Le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise, situé au 44, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg est responsable du traitement de vos données personnelles.

**POURQUOI TRAITONS-NOUS CES DONNEES ?**

Nous traitons vos données personnelles ainsi que celles de votre enfant dans le cadre de la :

- gestion de l'inscription de votre enfant dans notre établissement,
- gestion des présences et absences de votre enfant,
- gestion de la restauration,
- gestion de la facturation,
- gestion des plaintes et des déclarations des accidents,
- gestion de l'établissement.

Ces traitements se font :

- dans le cadre de l'exécution du contrat que vous avez avec notre établissement,

- afin de respecter une obligation légale à laquelle nous sommes soumis,

- dans le cadre de l'exécution de notre mission d'intérêt public,

- sur base de votre consentement pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) de votre enfant,

- sur base de votre consentement exprès pour le cas où vous nous avez communiqué des données de santé de votre enfant (allergies, intolérances alimentaires et autres pathologies) et à défaut de votre consentement exprès, le traitement de ces données de santé se fera sur base des intérêts vitaux de votre enfant.

**QUELS TYPES DE DONNEES COLLECTONS-NOUS ?**

Conformément à la loi, le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise ne collecte que les données nécessaires. Ces données sont généralement celles que vous nous avez communiquées par le biais de la fiche d'inscription (les nom et prénom de votre enfant, votre adresse, votre numéro de téléphone, etc.). D'autres données peuvent être générées ou collectées au cours de votre relation avec la Croix-Rouge luxembourgeoise (par exemple : excursions, sorties, etc.).

Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire et au maximum pendant la durée prévue par la loi.

## A QUI COMMUNIQUONS-NOUS CES DONNEES ?

Le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise traite les données que vous lui communiquez en toute confidentialité et ne les partage avec des tiers que lorsque cela est nécessaire et conforme à la loi. Ces tiers peuvent inclure d'autres entités de la Croix-Rouge luxembourgeoise, la Commune de Vianden, les administrations et autorités compétentes, telles que le Ministère de l'éducation nationale de l'enfance et de la jeunesse, le Ministère de la santé, le Service National de la Jeunesse, l'école ainsi que des fournisseurs de services, notamment dans le cadre de la sous-traitance informatique. Nous assurons que vos données restent dans l'Union Européenne.

## QUELS SONT VOS DROITS ?

Conformément à la loi, vous bénéficiez des droits suivants :

- **Le droit à l'information.** Nous espérons que cette notice aura répondu à vos questions. Pour toute information complémentaire, vous pouvez néanmoins contacter le responsable du SEA Vianden.
- **Le droit d'accéder aux données.** Vous pouvez accéder à vos données et à celles de votre enfant en contactant le responsable du SEA Vianden.
- **Le droit de rectifier vos données et celles de votre enfant** lorsque celles-ci sont erronées ou obsolètes. Pour ce faire vous pouvez contacter le responsable du SEA Vianden.
- **Le droit d'introduire une réclamation** auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Dans certains cas et selon les conditions fixées par la loi, vous bénéficiez également des droits suivants:

- **Le droit de demander l'effacement** de vos données et celles de votre enfant.
- **Le droit de demander la limitation** du traitement de vos données et celles de votre enfant.
- **Le droit de vous opposer au traitement** de vos données et à celles de votre enfant pour tout autre motif légitime (sauf si la Croix-Rouge luxembourgeoise a un motif légitime et impérieux de continuer le traitement).
- **Le droit à la portabilité** des données que vous avez fournies à Croix-Rouge luxembourgeoise (c'est-à-dire le droit de recevoir vos données personnelles sur un support lisible par une machine), dans la mesure où cela est techniquement possible.
- **Le droit de retirer votre consentement** à tout moment au traitement des données de santé de votre enfant.

Pour toute question ou pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le responsable du SEA Vianden par téléphone au 26 87 58 56 ou par mail au relais.vianden@croix-rouge.lu.

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

**Notice d'information spécifique au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par le SEA Vianden de la Croix-Rouge luxembourgeoise.**

*(Remise au(aux) représentant(s) légal(aux) de l'enfant mineur concerné)*

Le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise attache une grande importance à la protection du droit à l'image et à la protection des données à caractère personnel de votre enfant conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Votre enfant sera amené à être photographié, filmé ou enregistré par le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise dans le cadre des activités de son Service d'éducation et d'accueil. Afin de permettre au Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise de prendre et d'utiliser des images (photos ou vidéos) concernant votre enfant dans le but de communiquer sur ses activités, nous souhaitons recueillir votre consentement et tenons à vous informer au préalable des droits dont vous disposez.

Les photos et enregistrements vidéos pourront être utilisés sous forme imprimée ou digitale sur différents supports par lesquels la Croix-Rouge luxembourgeoise publie des informations relatives aux activités de son Service d'éducation et d'accueil.

**Informations générales :**

*Responsable du traitement* : le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise, située au 44, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg.

*Contact* : le délégué à la protection des données de la Croix-Rouge luxembourgeoise : rgpd@croix-rouge.lu

*Finalités du traitement* :

- communication interne par la Croix-Rouge luxembourgeoise (travail pédagogique, réflexion pédagogique, newsletters et journaux internes, rapport d'activités, intranet)
- communication externe par la Croix-Rouge luxembourgeoise et la presse (brochures, magazines, site internet, le journal « Die Kunterbunte », le journal de bord « enfance-jeunesse »).

*Base juridique du traitement* : votre consentement (art. 6.1a RGPD)

*Destinataires* : les photographies et présentations vidéo seront conservées sur le système d'information de la Croix-Rouge luxembourgeoise, dont l'accès est réservé au personnel dûment autorisé par cette dernière. Vos données pourront également être communiquées à des tiers tels qu'aux sous-traitants (notamment prestataires informatiques) et prestataires de services externes de la Croix-Rouge luxembourgeoise (tels que graphistes, agences de presse, imprimeurs, médias écrits) dans la stricte mesure nécessaire.

*Durée de conservation* : les photographies et les enregistrements vidéo seront conservées pendant la durée nécessaire aux finalités ci-dessus.

**Vos droits :**

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement et demander que le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise cesse d'utiliser des images (photographies ou vidéos) concernant votre enfant sur de nouveaux supports (et non les supports ayant déjà fait l'objet de publication), en contactant le responsable du SEA Vianden. Si vous le souhaitez, vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de la Croix-Rouge luxembourgeoise par courriel : rgpd@croix-rouge.lu.

Pour plus d'informations sur la manière dont le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise traite vos données personnelles ou pour connaître vos droits, veuillez consulter notre notice d'information destinée aux bénéficiaires du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise à l'adresse suivante : http://www.croix-rouge.lu/protection-des-donnees/.

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

**Les pièces suivantes sont à joindre obligatoirement au dossier d'inscription :**

- **Fiche d'inscription** pour l'année scolaire 2020-2021
- **Attestation patronale** de la mère ET du père OU de toute autre personne investie du droit d'éducation attestant qu'ils occupent un emploi salarié **indiquant les heures de travail hebdomadaire (dûment remplie et signée par l'employeur, avec cachet de l'entreprise)**, attestation d'une inscription à l'ADEM ou bien un certificat d'inscription à un cours de langues officiel avec indication de l'horaire des cours. En cas de doute concernant les heures de travail, nous nous réservons le droit de demander un certificat d'affiliation.
- **Copie de la carte d'identité** de la mère ET du père OU de toute autre personne investie du droit d'éducation et de toute personne autorisée à venir chercher votre enfant.
- **Copie de la carte d'identité** de votre enfant
- **Certificat de résidence élargi** pour tous les membres du ménage (document délivré au bureau de la population de l'administration communale Vianden)
- **Copie de la carte d'adhésion chèque-service-accueil**
- **Copie de la carte de vaccination** de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables que la carte de vaccination soit à jour. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de ces données est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du Ministère de la Santé.
- **Copie de la carte de sécurité sociale** de l'enfant, de la mère ET du père OU de toute autre personne investie du droit d'éducation.
- Le cas échéant un **certificat médical** récent **attestant les allergies** et/ou les intolérances,
- Le cas échéant un **PAI (Projet d'accueil individualisé)** récent pour les enfants à besoins de traitements médicaux spécifiques et un **plan d'action d'urgence** actuel.
- Le cas échéant **Jugement/référé** de droit d'éducation.
- **Fiche de présence REGULIERE** pour l'année scolaire 2020-2021
- **Autorisation pour tierces personnes**
- **Autorisation parentale déplacements** (en cas de besoin)
- **Fiche de délégation parentale d'un acte d'aide** (en cas de besoin)
- **Autorisation pour activités chez l'apiculteur**
- **Débiteur chèque service**
- **Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé
- **Autorisation pour la prise et/ou publication d'images**
- **Inscriptions au cours d'initiation aux instruments** (en cas de besoin)

Les demandes incomplètes où comportant des informations fautives ne seront pas prises en compte et peuvent donner lieu à une exclusion de l'enfant. Les tuteurs légaux s'engagent à communiquer chaque changement dans les meilleurs délais, ce qui permettra de tenir à jour le dossier de l'enfant.

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

# Fiche d'inscription pour le SEA Vianden

**Année scolaire 2020-2021 (du 15.09.2020 au 14.09.2021)**

**A remettre impérativement jusqu'au 9 juillet 2020**

## I. Enfant

| | | | |
|---|---|---|---|
| **NOM** | | | |
| **Prénom** | | | |
| **Matricule** | | | |
| **Adresse** | No ____ Rue _____<br>L- _____ Lieu _____ | | |
| **Nationalité** | | | |
| **Langues parlées de l'enfant** | | | |
| **Sexe** | □ Masculin | □ Féminin | |
| **Mode d'inscription au SEA** | □ Régulière | □ Irrégulière | □ Occasionnelle |

## CYCLE FRÉQUENTÉ DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

| **Niveau de classe** | Cycle 1 | Cycle 2 | Cycle 3 | Cycle 4 |
|---|---|---|---|---|
| **Classe fréquentée pendant l'année scolaire 2020-2021** | □ 1.1<br>□ 1.2 | □ 2.1<br>□ 2.2 | □ 3.1<br>□ 3.2 | □ 4.1<br>□ 4.2 |
| **Nom du titulaire de classe pendant l'année scolaire 2020-2021** | | | | |



croix-rouge luxembourgeoise
Menschen helfen

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

## RESTAURATION*

| |
|---|
| **Allergies ou intolérances alimentaires sans risque de choc anaphylactique** doivent être certifiées par écrit par votre médecin traitant: |
| Aliments à exclure : |
| **Régimes alimentaires** (pas de porc, végétarien, …) merci de nous indiquer les aliments, que votre enfant ne doit pas manger. Nous respecterons vos indications dans la mesure du possible |
| Aliments à exclure : |

## INFORMATIONS MÉDICALES

| | OUI | NON |
|---|---|---|
| **Maladie** (**besoins de traitements médicaux spécifiques**)<br>Votre enfant souffre-t-il d'une maladie chronique (diabète, maladie chronique, épilepsie, asthme, affectation cardiaque, etc.) | | |
| **Allergies** pouvant entraîner un **risque de choc anaphylactique** ? | | |
| **Si oui,** il est impératif de fournir le **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) par écrit par votre médecin traitant et de joindre le **Plan d'Action d'Urgence** correspondant. | | |

**Produits de soin**

Dans le cadre des soins quotidiens, j'autorise/nous autorisons le personnel éducatif à utiliser les produits énumérés sous la rubrique « Maladie / Soins quotidiens » du règlement d'ordre interne

□ **OUI** pour tous

□ **OUI**, mais à exclure : _____

□ **NON**



croix-rouge luxembourgeoise
Menschen helfen

## II. Représentants légaux

| | □ **Mère** □ **Père** □ **Autre**[1] **:**_____ | □ **Mère** □ **Père** □ **Autre**[1] **:**_____ |
|---|---|---|
| **Nom** | | |
| **Prénom** | | |
| **Matricule** | | |
| **Adresse** | Adresse identique à l'enfant<br>□ Oui □ Non | Adresse identique à l'enfant<br>□ Oui □ Non |
| **Si : «Non»** | No. ____ Rue_____<br>L- _____ Lieu_____ | No. ____ Rue_____<br>L- _____ Lieu _____ |
| **Langues parlées** | | |
| **Activité professionnelle** | □ Oui □ Non | □ Oui □ Non |
| **Heures de travail par semaine** | _____heures | _____heures |
| **Employeur** (prière de joindre l`attestation patronale) | | |
| **E-mail** | | |
| **Tél. privé** | | |
| **GSM** | | |
| **Tél. travail** | | |

[1] Si mère/père n'est pas le tuteur légal, alors preuve requise du jugement/ référé

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

**En signant :**

☐ je reconnais / nous reconnaissons avoir reçu et lu et accepté expressément :

1. le règlement d'ordre interne du SEA Vianden
2. la notice d'information spécifique au **traitement de données personnelles sous forme d'images** (photographies ou vidéos) captées par la Croix-Rouge luxembourgeoise .
3. la **notice générale de protection des données personnelles** – SEA de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

annexés à la présente fiche d'inscription.

☐ j'atteste/nous attestons que les informations transmises dans la présente fiche d'inscription sont complètes, véridiques et conformes à la législation.

☐ je consens/nous consentons expressément et explicitement à ce que les données de santé de l'enfant renseignées ci-dessus soient traitées par le SEA Vianden.

**Lieu et Date : _____, le _____/_____/2020**

**Signature(s): Mère : _____ Père : _____**

**ou autre personne investie du droit d'éducation : _____**

## III. Modalités et signatures

# IMPORTANT

Le délai de remise des fiches d'inscription est fixé au **9 juillet 2020**. Une confirmation d'inscription vous parviendra (en principe) jusqu'au 20 août 2020. Une inscription reçue après **9 juillet 2020** ne peut seulement être considérée au cas où la capacité maximale n'est pas encore atteinte.

Tous les **nouveaux enfants** désirant fréquenter le SEA Vianden à partir de la rentrée scolaire 2020 - 2021 doivent être inscrits moyennant cette fiche d'inscription. **Nous vous prions de venir à la Maison Relais avec votre(vos) enfant(s) avant le 15 septembre** que nos éducateurs(trices) pourront vous montrer et expliquer le SEA et répondre à d'éventuelles questions

Pour **tous les nouveaux enfants ayant une allergie/intolérance et/ou qui nécessitent un encadrement spécial merci de prendre un rendez-vous individuel**.

La fiche d'inscription doit obligatoirement porter la signature de la mère **et** du père (**ou** d'une autre personne investie du droit d'éducation). Nous vous prions de nous remettre l'original au bureau de la SEA Vianden.

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

**Fiche de présence REGULIERE (annuelle) SEA Vianden 2020-2021**

Nom de l'enfant : _____Cycle : _____

Je désire inscrire mon enfant pour les jours et plages horaires suivants **pendant toute l'année scolaire 2020-2021** à partir du 15 septembre 2020 :

**Prière de cocher (x) les cases des périodes de présence souhaitées**

| Horaire | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| 07.00 - 08.00 | | | | | |
| 08.00 - 12.00 | **Fermé** | | | | |
| 12.00 - 14.00 | | | | | |
| 14.00 - 15.00 | **Fermé** | | **Fermé** | | **Fermé** |
| 15.00 - 16.00 | | | | | |
| 16.00 - 17.00 | | | | | |
| 17.00 - 18.00 | | | | | |
| 18.00 - 19.00 | | | | | |

Remarque :

**Adresse email :** _____

**Date et Signature :** _____



croix-rouge luxembourgeoise
Menschen helfen

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

## Autorisation parentale pour tierces personnes (AUTRES que les parents)

Veuillez noter que **DANS AUCUN CAS** nous ne laissons partir votre enfant avec une personne, autre que les tuteurs légaux si nous ne disposons pas d'une autorisation parentale pour tierces personnes.

Si vous souhaitez autoriser une troisième personne (grands-parents, frères et sœurs, voisins…) à venir récupérer votre enfant au SEA, il faudra nous remettre obligatoirement :

- Une information écrite à l'avance
- Remplir la présente fiche « Autorisation parentale pour tierces personnes »
- Une copie de la carte d'identité de la (des) personne(s) concernée(s).

**à remplir et à remettre obligatoirement au secrétariat du SEA**

Je soussigné(e) _____

Tél. privé : _____ Tél. travail: _____ GSM: _____

étant : O Mère O Père O Tuteur

de l'enfant :

| Nom | Prénom | Cycle |
|---|---|---|
| | | |

déclare les personnes suivantes aptes à venir chercher mon enfant au SEA et les y autorise :

| Nom, Prénom | Relation | Tél. (préférence GSM) |
|---|---|---|
| 1. | | |
| 2. | | |
| 3. | | |
| 4. | | |
| 5. | | |
| 6. | | |

Cette autorisation n'est **valable qu'avec une copie des cartes d'identité** des personnes concernées.

**Date et signature :** _____



croix-rouge luxembourgeoise
Menschen helfen

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

**Autorisation parentale « Déplacements »**

Les enfants ont le droit de se déplacer seul, avec l'autorisation explicite et écrite des parents. Ces derniers déclarent leur enfant apte à se déplacer seul et assument l'entière responsabilité des déplacements.

La présente autorisation indiquant la période exacte des déplacements doit être remise par les parents au SEA au cas où les enfants ont le droit de quitter le SEA ou se rendre seul vers leur activité sportive ou musicale.

**à remplir et à remettre obligatoirement au secrétariat du SEA**

Je soussigné(e) _____

Tél. privé : _____ Tél. travail: _____ GSM: _____

étant O Mère O Père O Tuteur

de l'enfant :

| Nom | Prénom | Cycle |
|---|---|---|
| | | |

déclare mon enfant apte et l'autorise à se rendre :

- ☐ Seul de son domicile au SEA
- ☐ Seul du SEA à son domicile
- ☐ Seul du club _____ au SEA
- ☐ Seul du SEA au club _____

et je déclare assumer toute responsabilité lors de ces trajets.

- ☐ pendant la période du ____ / ____ / 20____ au ____ / ____ / 20____
- ☐ durant toute l'année scolaire **2020-2021**.

**Adresse email :** _____

**Date et signature :** _____



croix-rouge luxembourgeoise
Menschen helfen

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

# Fiche de délégation parentale d'un acte d'aide (Médicaments) 2020-2021

**A remplir et à remettre obligatoirement au secrétariat du SEA**

Je soussigné(e) _____ délègue par la présente un acte d'aide au personnel du SEA de Vianden.

Je délègue l''administration du médicament _____ (nom du médicament)

à mon enfant

| Nom | Prénom | Cycle |
|---|---|---|
| | | |

Durée du traitement : à partir du ____ / ____ / 20____ jusqu'au ____ / ____ / 20____.

Fréquence : _____ par jour

**Quantité chaque fois** : _____ ( _____ comprimés / cuillères à café/ sachets / globules/ mesures de _____ ml)

O matin O midi O après-midi

O avant le repas O pendant le repas O après le repas

**Le médicament est à conserver** :

- ☐ au frigo
- ☐ à température ambiante

Le médicament devra, pendant la **durée du traitement** :

- ☐ être emporté à la maison
- ☐ rester au SEA

**Prière d'écrire le nom de l'enfant sur le médicament.**

Les parents sont tenus de **remettre également une ordonnance médicale** mentionnant exactement la dose à administrer à l'enfant et la durée de prise du médicament.

Cette mesure concerne tous les médicaments, y compris les médicaments homéopathiques et ceux disponibles en vente libre. Cette copie est indispensable pour que l'administration du médicament puisse être garantie.

**Date et signature :** _____

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

## Autorisation pour activités chez l'apiculteur

Votre enfant a la possibilité de participer régulièrement à des activités de la Maison Relais portant sur les abeilles.

La colonie d'abeilles que nous allons visiter sera surveillée et présentée par un apiculteur.

Les enfants pourront porter, si souhaité, des vêtements de protection. En général, les abeilles sont des animaux anodins qui ne piquent que rarement dans le cas où s'ils se sentent menacés.
Une piqûre d'abeille ne peut donc pas être totalement exclue. Ces piqûres peuvent être douloureuses, mais ne présentent aucun risque de santé en circonstances normales.
Cependant, un risque grave pourra se présenter en cas d'allergie forte aux piqûres d'abeille.
Un médecin général/allergologiste pourra tester si une telle allergie existe chez votre enfant.

Si votre enfant présente une allergie aux piqûres d'abeille, il ne pourra pas participer aux activités en question !

| Activités de la Maison Relais chez l'apiculteur : |
|---|
| O Mon enfant est allergique aux piqûres d'abeille et ne participe pas à ces activités. |
| O Selon mes connaissances, mon enfant ne présente aucune allergie aux piqûres d'abeille. Je sais qu'un examen portant sur une telle allergie peut être réalisé chez un médecin/allergologiste. |
| O Mon enfant peut participer aux activités portant sur les abeilles. |
| Dans le cas d'une forte réaction allergique aux piqûres d'abeille de mon enfant : |
| O j'autorise les responsables de l'activité, en cas d'absence des parents ou du tuteur, de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires, y inclus des interventions médicales par des tiers. |

Veuillez cocher les cases respectives !

**Date et signature :** _____



croix-rouge luxembourgeoise
Menschen helfen

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

| **Débiteur (payeur) chèque service**<br>**(personne indiquée sur la facture)** |
|---|
| □ Père<br>□ Mère<br>□ Autre<br>Matricule débiteur : _____/____/____/_____<br>Date du contrat d'adhésion CSA au ____/____/_____<br>Remarque<br>_____ |

| **Nom, Prénom et numéro de téléphone de contact en cas d'urgence** [2]<br>**AUTRES QUE LES PARENTS**<br>**(que nous contactons si nous n'arrivons pas à joindre les parents)** | | |
|---|---|---|
| **Nom** | **Prénom** | **Téléphone** |
| **1.** | | |
| **2.** | | |
| **3.** | | |
| **4.** | | |
| **5.** | | |

## IMPORTANT:

**Si vous nous donnez un contact en cas d'urgence autre que mère ou père et vous souhaitez que cette(ces) personne(s) puisse(nt) venir récupérer votre enfant du SEA, il faudra nous remplir impérativement une « Autorisation parentale pour tierces personnes » et joindre une copie de la carte d'identité de cette(ces) personne(s).**

[2] Vous devez remettre une « Autorisation parentale pour tierces personnes » au cas où une tierce personne, qui n'est pas investie du droit d'éducation, était amenée à venir chercher votre(vos) enfant(s).

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

# Ordre de Domiciliation

713

## Ordre de domiciliation SEPA Core Direct Debit

| | |
|---|---|
| **Le (la) soussigné(e)** (au nom de qui les créances sont établies) | Nom complet |
| | Nom de l'enfant/ des enfants |
| | Rue, N° |
| | C.P , Localité |
| | Pays |

*cases réservées au créancier*

| | | |
|---|---|---|
| **prie la firme** (qui établit les créances) | Nom | CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE |
| | Rue, N° | 44, BOULEVARD JOSEPH II |
| | C.P , Localité | L-1840 LUXEMBOURG |
| **portant le no ID créancier** | | LU72ZZZ000000000000042200 |
| **d'encaisser** à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes créances portant référence au n° matricule | | |
| **auprès de la banque** | Nom | BGL BNP Paribas |
| | Rue, N° | 50, avenue J.F. Kennedy |
| | C.P , Localité | L-2951 Luxembourg |

| | |
|---|---|
| **par le débit du compte bancaire** | IBAN: L U \|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\|__\| |
| | BIC: \|__\|__\|__\|__\|__\|L\|U\|L\|__\| |
| **(*) titulaire du compte** | Nom complet |
| | Rue, N° |
| | C.P , Localité |
| | Pays |

Lieu _____ Date _____

Signature(s) pour accord

Le donneur d'ordre Le titulaire du compte (*)

**(*) Exigé seulement si les factures ne sont pas émises au nom du titulaire du compte**

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le prélèvement du montant dû ce fait le dernier jour ouvrable du mois.



croix-rouge luxembourgeoise
Menschen helfen

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

**Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images (photographies ou vidéos) (enfant mineur ayant moins de 13 ans)**

Service d'éducation et d'accueil : **VIANDEN**

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la prise et la diffusion de l'image (photographie et/ou vidéo) de votre enfant mineur dont l'identité est donnée ci-après, dans le cadre des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise auxquelles il/elle participe et pour les modes d'exploitation précisés ci-dessous.

Nom de **l'enfant :** _____

Prénom : _____

Cycle: _____

**AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL**

Je soussigné(e) _____(nom et prénom)

No et rue _____

Lieu _____

**autorise par la présente**

le Service Maison Relais et Crèches de la **Croix-Rouge luxembourgeoise**, situé au 44, boulevard Joseph II, L-2014 Luxembourg *(cocher les cases)* :

## 1. Autorisation prise d'image

☐ à photographier ou filmer mon enfant, dont l'identité est donnée ci-dessus, dans le cadre des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise auxquelles il/elle participe.

**Sans avoir coché le point 1, vous pouvez ignorer le point 2 (page suivante)**

## 2. Autorisation utilisation d'image

à utiliser, publier et reproduire ces photographies, vidéos ou leurs adaptations, avec ou sans mention du nom de mon enfant, à des fins illustratives des activités du Service d'éducation et d'accueil de la Croix-Rouge luxembourgeoise pour :

**(*cochez selon votre préférence*)**

- ☐ l'affichage ou la publication de photographies ou de vidéos au sein du SEA de Vianden
- ☐ le journal ***"Die Kunterbunte"***, fait par et pour les enfants fréquentant les maisons relais et crèches
- ☐ la diffusion de photographies et/ou de vidéos sur les supports suivants: site(s) Intranet de la Croix-Rouge luxembourgeoise ; site(s) Internet de la Croix-Rouge luxembourgeoise; publications éditées et publiées par la Croix-Rouge luxembourgeoise telles que des rapports d'activités, newsletters, journaux, brochures, magazines, documents pédagogiques, etc. et/ou publications éditées et publiées par des tiers (journaux, journal , magazines et autres médias imprimés ou électroniques).

Cette autorisation, consentie à titre gratuit, est valable pour le monde entier. Le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre audiovisuelle/cet enregistrement qui restera sa propriété exclusive.

J'atteste avoir reçu une notice d'information relative au traitement de données personnelles sous forme d'images (photographies ou vidéos) captées par le Service Maison Relais et Crèches de la Croix-Rouge luxembourgeoise (page 1/2), avoir lu et compris les informations précitées m'informant de mes droits par rapport à la prise et à la publication d'images concernant mon enfant dont l'identité est donnée ci-dessus, ainsi qu'au traitement associé de ses données personnelles.

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits civils à l'égard du mineur désigné ci-dessus.

Faite à _____, le _____

Signature du représentant légal de l'enfant : _____

O Mère

O Père

O Tuteur légal

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

# Projet d'initiation aux instruments

Après les bonnes expériences des années précédentes, la Maison Relais continue son projet d'initiation aux instruments en collaboration avec la « Veiner Musik » et l'Administration communale de Vianden.

Le projet s'adresse aux enfants des **cycles 3 et 4** qui sont inscrits à la Maison Relais, mais aussi à tous les enfants qui veulent juste participer à ces cours et qui s'inscrivent spécialement pour une heure de cours instrumental à la Maison Relais.

Cette année, on offre de nouveau 3 groupes d'instruments et 3 niveaux:

- les bois : clarinette, flûte, saxophone – niveau 1, 2 et 3

- les cuivres : trompette, tuba, trombone, cor – niveau 1, 2 et 3

- les instruments de percussion – niveau 1, 2 et 3

Les cours du niveau 1 et 2 sont des cours de groupe sous la direction de M. Marcel Richards, qui auront lieu **le mardi et jeudi après-midi entre 15.00 et 18.00 heures**, en raison d'une heure par semaine. Pour pouvoir participer à ces cours, les enfants doivent s'inscrire à la Maison Relais aux heures des cours respectifs. Les heures de cours seront facturées selon le tarif du Chèque-Service Accueil. L'indemnité pour la location de l'instrument et le matériel mis à disposition des élèves s'élève à 25€ pour l'année entière. L'horaire exact des cours est fixé après l'inscription des enfants.

Les cours du niveau 3 sont des cours individuels, sous la direction d'un titulaire spécialiste de l'instrument respectif, en raison d'une demi-heure par semaine, l'horaire de ces cours sera adapté au programme de l'élève. Les frais de ces cours sont répartis sur la « Veiner Musik », qui prend en charge la moitié des frais et les parents. Les frais de participation des parents s'élèvent à ~ 35 € par mois.

Si votre enfant est intéressé à participer à ces cours, veuillez remplir le formulaire en annexe et le remettre au bureau de la Maison Relais avant le 9 juillet 2020.

L'inscription se fait pour l'année scolaire **entière.**

Tous les détails vous seront communiqués après l'inscription.



croix-rouge luxembourgeoise
Menschen helfen

Maison Relais
5a, rue Victor Hugo
L-9414 Vianden
Tel : 26 87 58-56 – relais.vianden@croix-rouge.lu

**Inscription aux cours d'initiations pour l'année scolaire 2020/2021**

**Coordonnées des parents :**

Nom et prénom du parent 1 :

_____

Nom et prénom du parent 2 :

_____

Adresse: _____

Téléphone privé: _____ GSM: _____

**Coordonnées de l'enfant :**

Nom et prénom de l'enfant:

_____

Matricule de l'enfant :

_____

Classe en 2020/2021 : _____

Par la présente, je soussigné _____ souhaite inscrire mon enfant_____ aux cours d'initiation aux instruments :

(Veuillez marquer le cours respectif : X)

| | | |
|---|---|---|
| Bois – niveau 1 | Flûte – clarinette – saxophone | |
| Cuivres – niveau 1 | Trompette – trombone - tuba | |
| Bois - niveau 2 | Flûte – clarinette – saxophone | |
| Cuivres - niveau 2 | Trompette – trombone - tuba | |
| Percussion – niveau 1 | | |
| Percussion – niveau 2 | | |
| niveau 3 | Instrument : * | |

*L'horaire est fixé ensemble avec le titulaire.

Veuillez indiquer l'instrument de votre enfant

**Date de la demande :** _____ **Signature des parents :**



croix-rouge luxembourgeoise
Menschen helfen